



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 Décembre 2021

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 7 décembre 2021
- Affichage de la convocation : 7 décembre 2021
- Affichage du compte-rendu : 20 décembre 2021
- Publication au recueil des actes administratifs : 4ème trimestre

► DÉLIBÉRATION N° DEL_157_2021

► **OBJET : Point n° 25 - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DE LA CHANAYE-RÉSIDENCE**

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Catherine AMARO, Madame Ève COMTET SORABELLA, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► EXCUSÉS :

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Monsieur Philippe SCHNEBERGER donne pouvoir à Monsieur Laurent MAZOYER.
Madame Valentine RIGAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Gabriel SIMÉON.

► SE RETIRENT :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Florence BATTARD

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

Par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2021, la Ville de Mâcon a adopté la convention cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de la Chanaye-Résidence, dans laquelle est programmée la réalisation de deux stades de football sur le secteur du chemin de la Lye.

La Ville de Mâcon a d'ores et déjà engagé les négociations pour l'acquisition des 3,4 hectares nécessaires au projet et plusieurs propriétaires ont accepté la transaction. Cependant, à défaut d'accord amiable, une procédure d'expropriation devra être mise en œuvre. Un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et un dossier d'enquête parcellaire ont été établis par la SPL Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud.

Le dossier de DUP, joint en annexe, est composé :

- d'une notice explicative,
- d'un plan de situation,
- du périmètre délimitant les biens à exproprier,
- d'un état prévisionnel des dépenses,
- d'une présentation des caractéristiques des ouvrages.

Le dossier d'enquête parcellaire, joint en annexe, est composé :

- d'un plan parcellaire,
- de l'état parcellaire du secteur.

Le présent projet de rapport a pour objet d'approuver les dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire pour l'aménagement d'un centre sportif sur le secteur du chemin de la Lye. Après approbation, ils seront transmis à M. le Préfet afin de lui demander l'organisation de l'enquête publique préalable à la prise de l'arrêté de DUP par ce dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment l'article R. 112-4,

Vu la délibération n° DEL_029_2021 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021 approuvant le principe de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur des parcelles chemin de la Lye à Mâcon et portant sur l'acquisition à l'amiable des parcelles BV 85, 97 et 98 couvrant une partie du projet de réalisation de deux stades de football,

Vu la délibération n° DEL_048_2021 du Conseil Municipal du 28 juin 2021 portant sur la signature d'une convention pluriannuelle du Projet de Renouveau Urbain de la Chanaye-Résidence,

Vu le projet de dossier d'enquête publique, joint en annexe,

Vu le projet de dossier d'enquête parcellaire, joint en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 06 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 02 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Étrangères du 01 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 30 novembre 2021,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 29 novembre 2021,

Monsieur Hervé REYNAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN ne prend pas part au vote.

Après les interventions de Monsieur Gabriel SIMÉON et de Monsieur Éric MARÉCHAL,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'aménagement d'un centre sportif sur le secteur du Chemin de la Lye, et celui de l'enquête parcellaire, tels que joints en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter M. le Préfet de Saône-et-Loire en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire,
- de solliciter auprès de M. le Préfet, à l'issue de cette enquête, la déclaration d'utilité publique,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Jean Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

21 DEC. 2021

A la Préfecture de Saône-et-Loire